

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 05528

Numéro SIREN : 484 069 109

Nom ou dénomination : FOSDIS

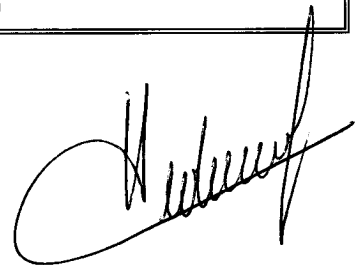
Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt 30048

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
26 JUIL. 2019
DEPOT N° 30048.

FOSDIS

Société Par Action Simplifiée au capital de €40.000
Siège social: 21, Rue Jules MICHELET
92700 COLOMBES
484 069 109 R.C.S. NANTERRE

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located below the exercise closure date.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FOSDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		21 RUE JULES MICHELET 92700 COLOMBES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 4 0 6 9 1 0 9 0 0 0 1 1		Néant ☐		*	
						Exercice N clos le, 31/01/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	74 001	AG	72 001	1 999
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	858	AK	348	509
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	301 785	AS	261 796	39 988
		Autres immobilisations corporelles	AT	828 500	AU	547 376	281 123
		Immobilisations en cours	AV	56 020	AW		56 020
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 286 765	CV		2 286 765
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	586 664	BE		586 664
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	26 175	BI		26 175
TOTAL (II)			BJ	4 160 768	BK	881 521	3 279 247
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	22 676	BM		22 676
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	2 437 781	BU	55 915	2 381 866
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	33 840	BY	7 561	26 279
		Autres créances (3)	BZ	856 769	CA		856 769
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	102 662	CG		102 662	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	129 466	CI		129 466	
	TOTAL (III)	CJ	3 583 197	CK	63 476	3 519 720	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 743 966	1A	944 998	6 798 967	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

D

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FOSDIS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	1 419 948
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	228 171
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées *			DK	25 389	
TOTAL (I)			DL	1 717 510	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	69 940
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	69 940
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 275 510
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	1 344 362
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 794 360
	Dettes fiscales et sociales			DY	525 118
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	72 165
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	5 011 517	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 798 967	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 053 820
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	141 119	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 944 102	FB		FC	18 944 102	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 478 656	FE		FF	1 478 656	
		FG	609 600	FH		FI	609 600	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 032 358	FK		FL	21 032 358	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	108 413	
	Autres produits (1) (11)					FQ	29 119	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 169 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 566 599	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(91 080)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 991	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 250	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 609 401	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	420 682	
	Salaires et traitements*					FY	1 831 780	
	Charges sociales (10)					FZ	666 810	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	124 906
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	55 915
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	24 980	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	21 223 239
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(53 346)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	3 755	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	71	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	263 280	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 210	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	264 491	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 313	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	19 313	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	245 178	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	195 515	

Désignation de l'entreprise						SAS FOSDIS			Néant ☐ *
								Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	82 032
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	82 032
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	6 135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)							HG	70 918
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	77 053
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	4 978
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)							HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)							HK	(27 677)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	21 520 171
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	21 292 000
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	228 171
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières					HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *					HP	26 607	
		- Crédit-bail immobilier					HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	263 147	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	2 432	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)					HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
	(9)	Dont transferts de charges					A1	51 679	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
						Charges antérieures	Produits antérieurs		

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

D

Règles et méthodes comptables

SAS FOSDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 6 798 968 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 228 171 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Logiciels : 1 à 5 ans
- * Matériel et outillage : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stock

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres : Faible ; Agents Maîtrises : Moyen ; Employés : Fort
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 94 028 euros a été porté au crédit du compte 695 900 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	74 859	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	297 285	KT		KU	4 500	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	356 130	KW		KX	8 804	
		Matériel de transport *				KY	127 170	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	320 010	LC		LD	16 384	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	56 020	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 100 595	LO		LP	85 709	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	2 286 765	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP	542 731	IR		IS	43 933
Prêts et autres immobilisations financières					IT	25 673	IU		IV	502		
TOTAL IV					LQ	2 855 169	LR		LS	44 435		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 030 624	ØH		ØJ	130 144		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	74 859	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	301 785	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM		MN	364 935	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	127 170	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	336 394	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	56 020	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IV		NG		NH	1 186 305	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	2 286 765	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	586 664	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	26 175	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 899 604	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	4 160 768	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2019
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/01/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FOSDIS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	66 514	PF	5 835	PG		PH	72 349
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	235 755	QA	26 041	QB		QC	261 796
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	178 823	QE	38 020	QF		QG	216 843
	Matériel de transport	QH	20 887	QI	25 424	QJ		QK	46 311
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	249 657	QM	34 564	QN		QO	284 221
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	685 122	QV	124 049	QW		QX	809 172
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	751 636	ØP	129 885	ØQ		ØR	881 521

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FOSDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	25 389	TM		TN		TO	25 389	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	25 389	TS		TT		TU	25 389	
	Provisions pour litiges	4A	4 000	4B	65 940	4C		4D	69 940	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	4 000	TV	65 940	TW		TX	69 940		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	55 330	6P	55 915	6R	55 330	6S	55 915	
	Sur comptes clients	6T	8 964	6U		6V	1 403	6W	7 561	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	64 294	TY	55 915	TZ	56 733	UA	63 476	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	93 684	UB	121 855	UC	56 733	UD	158 806
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	55 915	UF	56 733					
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ	65 940	UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOSDIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	26 175	UV		UW	26 175			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	9 279		9 279					
		Autres créances clients	UX	24 560		24 560					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	234		234					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	4 752		4 752					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	126 613		126 613					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	108 700		108 700					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	5 133		5 133					
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	611 336		611 336					
		Charges constatées d'avance	VS	129 466		129 466					
		TOTAUX	VT	1 046 250	VU	1 020 075	VV	26 175			
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	141 119		141 119				
			à plus d'1 an à l'origine	VH	1 134 391		176 694		556 393		401 304
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	20 589		20 589					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 794 360		1 794 360					
		Personnel et comptes rattachés	8C	216 506		216 506					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	245 229		245 229					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	23 799		23 799					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	39 584		39 584					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	1 323 772		1 323 772					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	72 165		72 165					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZL								
		Produits constatés d'avance	8L								
		TOTAUX	VY	5 011 517	VZ	4 053 820		556 393		401 304	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	24 658			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	204 333	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS FOSDIS

N° SIRET : 4 8 4 0 6 9 1 0 9 0 0 0 1 1

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DE COLOMBE EST
5 rue du Bournard
92701 COLOMBES CEDEX

Exercice du : 01/02/2018 au 31/01/2019

Néant ☐ *

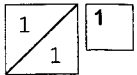
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		462 314	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		462 314	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

LD

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SAS FOSDIS

SIREN de la société mère : 4 8 4 0 6 9 1 0 9

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS FOSDIS

SIREN de la société intégrée : 4 8 4 0 6 9 1 0 9

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DE COLOMBE EST 5 rue du Bournard
92701 COLOMBES CEDEX

Exercice du : 01/02/2018 au : 31/01/2019

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

SAS FOSDIS

21, rue Michelet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019
--

SAS FOSDIS

21, rue Jules Michelet

92700 COLOMBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2019

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 31 juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS FOSDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS
Le 27 juin 2019

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2019	Net 31/01/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	74 001	72 001	2 000	7 778
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	858	348	510	567
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	301 785	261 796	39 989	61 530
Autres immobilisations corporelles	828 500	547 376	281 124	353 943
Immobilisations corporelles en cours	56 020		56 020	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 286 765		2 286 765	2 286 765
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	586 664		586 664	542 731
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 175		26 175	25 673
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 160 769	881 522	3 279 247	3 278 988
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	22 677		22 677	26 928
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 437 782	55 916	2 381 866	2 291 371
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	33 840	7 561	26 279	2 483
Autres créances	856 770		856 770	850 637
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	102 663		102 663	158 569
Charges constatées d'avance (3)	129 466		129 466	141 559
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 583 197	63 477	3 519 721	3 471 546
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 743 966	944 999	6 798 968	6 750 534
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				10 330

Bilan passif

	31/01/2019	31/01/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 419 949	1 205 035
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	228 171	214 913
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	25 390	25 390
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 717 510	1 489 339
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	69 940	4 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	69 940	4 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 275 510	1 400 870
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 344 363	1 423 064
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 794 361	1 690 118
Dettes fiscales et sociales	525 119	700 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	72 165	42 471
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	5 011 518	5 257 195
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 798 968	6 750 534
(1) Dont à plus d'un an (a)	957 697	1 132 111
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 053 821	4 125 084
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	141 119	62 067
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/01/2019	31/01/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	18 944 102	20 495 232
Production vendue (biens)	1 478 657	1 625 106
Production vendue (services)	609 600	582 461
Chiffre d'affaires net	21 032 359	22 702 800
<i>Dont à l'exportation</i>		-2 090 331
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 686
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	108 414	224 930
Autres produits	29 120	35 394
Total I	21 169 893	22 964 810
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	15 566 599	16 904 902
Variations de stock	-91 080	119 439
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 991	23 970
Variations de stock	4 251	-3 847
Autres achats et charges externes (a)	2 609 401	2 760 707
Impôts, taxes et versements assimilés	420 682	454 289
Salaires et traitements	1 831 781	1 893 936
Charges sociales	666 810	688 054
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	124 907	153 477
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	55 916	55 331
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		4 000
Autres charges	24 981	11 510
Total II	21 223 239	23 065 767
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-53 347	-100 957
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	3 755	
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	71	156
Produits financiers		
De participation (3)	263 281	242 125
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 211	2 929
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	264 492	245 054
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	19 314	20 557
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	19 314	20 557
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	245 178	224 497
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	195 515	123 384

Compte de résultat (suite)

	31/01/2019	31/01/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	82 032	600
Sur opérations en capital		81 274
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	82 032	81 874
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 135	7 890
Sur opérations en capital		63 727
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 918	
Total charges exceptionnelles (VIII)	77 053	71 617
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 979	10 257
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-27 677	-81 273
Total des produits (I+III+V+VII)	21 520 172	23 291 737
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 292 000	23 076 824
BENEFICE OU PERTE	228 171	214 913
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	26 607	20 286
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	263 147	241 992
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 432	2 386

Règles et méthodes comptables

SAS FOSDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 6 798 968 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 228 171 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Logiciels : 1 à 5 ans
- * Matériel et outillage : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stock

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Cadres : Faible ; Agents Maîtrises : Moyen ; Employés : Fort
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 94 028 euros a été porté au crédit du compte 695 900 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 859			74 859
Immobilisations incorporelles	74 859			74 859
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	297 285	4 500		301 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	356 130	8 805		364 935
- Matériel de transport	127 170			127 170
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	320 010	16 385		336 395
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		56 020		56 020
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 100 596	85 709		1 186 305
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 286 765			2 286 765
- Autres titres immobilisés	542 731	43 933		586 664
- Prêts et autres immobilisations financières	25 673	502		26 175
Immobilisations financières	2 855 169	44 435		2 899 604
ACTIF IMMOBILISE	4 030 625	130 144		4 160 769

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS COLOMBES DISTRIBUTION 92700 COLOMBES	328 000	1 077 007	99,90	58 250
SCI DES FOSSES JEAN 92700 COLOMBES	15 000	103 733	99,53	381 846
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 286 765	2 286 765			263 148
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	66 514	5 835		72 349
Immobilisations incorporelles	66 514	5 835		72 349
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	235 755	26 041		261 796
- Installations générales, agencements aménagements divers	178 823	38 021		216 843
- Matériel de transport	20 888	25 424		46 312
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	249 657	34 564		284 222
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	685 123	124 050		809 172
ACTIF IMMOBILISE	751 637	129 885		881 522

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 046 251 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 175		26 175
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 840	33 840	
Autres	856 770	856 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	129 466	129 466	
Total	1 046 251	1 020 076	26 175
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	224 591
Disponibilités	910
Total	225 500

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	55 331	55 916	55 331	55 916
Créances et Valeurs mobilières	8 964		1 403	7 561
Total	64 295	55 916	56 734	63 477
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		55 916	56 734	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	25 390			25 390
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	25 390			25 390
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de participation (étalés sur 5 ans)

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	4 000	65 940			69 940
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	4 000	65 940			69 940
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		65 940			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 011 518 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	141 119	141 119		
- à plus de 1 an à l'origine	1 134 391	176 694	556 393	401 304
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	20 590	20 590		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 794 361	1 794 361		
Dettes fiscales et sociales	525 119	525 119		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 395 938	1 395 938		
Produits constatés d'avance				
Total	5 011 518	4 053 821	556 393	401 304
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	204 333			
(**) Dont envers les associés	1 323 773			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 24 659 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 803
Emprunts et dettes financières divers	2 432
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	291 261
Dettes fiscales et sociales	411 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	713 404

Notes sur le bilan

Autres informations

Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 14 573 euros et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 14 573 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	128 660
Charges financières	806
Charges exceptionnelles	
Total	129 466

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/01/2019
Ventes de marchandises	18 944 102
Production de biens	1 478 656
Prestations de services	609 600
TOTAL	21 032 359

Répartition par marché géographique

	31/01/2019
France	21 032 358
TOTAL	21 032 359

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amendes et Pénalités	1 116	
Franchise sinistre	4 119	
Amortissement exceptionnel sur immobilisation	4 978	
DAP litige commercial 2013-2015	65 940	
Remboursement TICFE 2015 et 2016		76 341
Remboursement Contribution C3S 2015 et 2016		5 291
Autres éléments exceptionnels	900	400
TOTAL	77 053	82 032

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	228 171
+ Impôts sur les bénéfices	-27 677
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	200 494
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	200 494

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	195 515	-29 384	224 899
+ Résultat exceptionnel	4 979	1 707	3 272
- Participations des salariés			
Résultat comptable	200 494	-27 677	228 171
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 3 066 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	25 390
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	25 390
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	14 439
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	14 439
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	3 066
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/02/2014, la société SAS FOSDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FOSDIS, 21 RUE JULES MICHELET 92700 COLOMBES. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Le groupe d'intégration fiscale comprend les sociétés FOSDIS (société mère) et COLOMBES DISTRIBUTION.

L'impôt est calculé sur le résultat propre de chacune des sociétés du groupe comme en l'absence d'intégration fiscale.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 81 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	70	
Ouvriers		
Total	81	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	182 044
Engagements de crédit-bail mobilier	33 600
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	215 644
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	300 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	300 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			133 974		133 974
Cumul exercices antérieurs			74 512		74 512
Dotations de l'exercice			25 330		25 330
Amortissements			99 842		99 842
Cumul exercices antérieurs			85 232		85 232
Exercice			26 607		26 607
Redevances payées			111 839		111 839
A un an au plus			26 607		26 607
A plus d'un an et cinq ans au plus			6 993		6 993
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			33 600		33 600
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice			26 607		26 607

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 182 044 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement.

FOSDIS

Société Par Action Simplifiée au capital de €40.000
Siège social: 21, Rue Jules MICHELET
92700 COLOMBES
484 069 109 R.C.S. NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUILLET 2019**

TROISIEME RESOLUTION

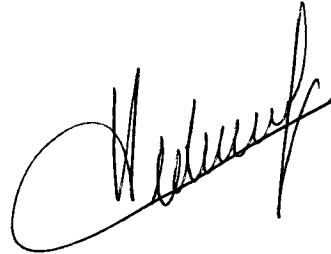
1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019, s'élevant à €228.171,39 (dont €94.028 de CICE non distribuable) au poste « Autres réserves ».

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €4.000, soit à 10% du capital social,
- le poste "Autres réserves" est porté de €1.419.948,88 à €1.648.120,27.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. K...' with a large, stylized initial 'W' and a long horizontal stroke extending to the right.